

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE**  
**24 RUE DE LA VILLAGEOISE**  
**60100 CREIL**

**EXTRAIT**

**Du registre des Délibérations du Conseil Syndical**  
**du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 31  
 - de Présents : 21  
 - de Représentés : 0  
 - de Votants : 21

**Séance du 22 Juillet 2020****RESULTAT :**

- POUR : 21  
 - CONTRE : 0  
 - ABSTENTION(S) : 0

L'an deux mil vingt, le 22 juillet à 18h30, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le jeudi 16 juillet 2020, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE D'AFFICHAGE :****28 JUIL, 2020**

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB peut valablement délibérer.

**RECU EN SOUS-PREFECTURE****LE : 28 JUIL, 2020**

**Présents :** MM. CARON, RAZACK, DAUBRESSE, GALLIEGUE, ROSIER, ROBERTI, RUFFAULT, BESSET, LAFITTE, DEGAUCHY, HERCELIN, BATTON, DAVENNE, et Mmes ALKAYA, LAMBRE, VAN OVERBECK, BEN HAMOU, FAZAL, DUBUISSON, VAN ELSUWE, CHAMAND.

**CERTIFIE EXECUTOIRE****LE : 28 JUIL, 2020****LE PRESIDENT,**

**Excusés :** MM., BROCHOT, LEMAIRE, BOSINO, BLARY, PERRIN, FERREIRA, DELION, BALLINER, LEPORI, SOYER, DELAHOCHÉ, et Mmes DAILLY, BREBANT, LESCAUX, LOBGEAIS, SISSOKO, LEMAITRE, GOURBESVILLE, MENN, CHARBONNEAU, SLIVINSKI, TROUVAIN.

**Secrétaire de séance : M.GALLIEGUE****ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**Vu**, le Code Général des Collectivités territoriales,  
**Vu**, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois »,  
**Vu**, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,  
**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,  
**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.  
**Vu**, la délibération du 03 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019,  
**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,

**Considérant** que Monsieur Gilbert DEGAUCHY a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2019,

**Considérant** que Monsieur Alain BOUCHER, Président du SMBCVB, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Gilbert DEGAUCHY, pour le compte administratif 2019.

Au cours de l'exercice 2019, les finances du SMBCVB ont été administrées normalement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les seules dépenses justifiées.

Le compte administratif 2019 du budget du SMBCVB peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés (1)	0,00	58 449,23	0,00	78 738,81	0,00	137 188,04
Opérations de l'exercice (2)	372 626,29	480 367,65	23 598,40	59 225,94	396 224,69	539 593,59
TOTAUX CUMULÉS (1) + (2)	372 626,29	538 816,88	23 598,40	137 964,75	396 224,69	676 781,63
Restes à réaliser (RAR)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de clôture après prise en compte des RAR</b>		<b>166 190,59</b>		<b>114 366,35</b>		<b>280 556,94</b>

(3) Résultat = Recettes – Dépenses (si positif : excédent ; si négatif : déficit)

Il sera reporté en report à nouveau de la section de fonctionnement le résultat de clôture :  
+ 166 190,59 €.

Il sera reporté en report à nouveau de la section d'investissement le résultat de clôture soit :  
+ 114 366,35 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- De donner acte au Président de la présentation de ce compte administratif 2019,
- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019.

CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT

